

# LES PARIS GAGNANTS DE LEXAVOUÉ

Depuis sa création en 2012, Lexavoué n'a cessé de prendre les devants. Intervenant sur des dossiers majeurs en première instance comme en appel, et ce, devant toutes les juridictions, les avocats du cabinet sont devenus incontournables auprès de l'ensemble de leurs confrères, mais aussi des grandes entreprises. Conscient des mutations du marché, Lexavoué se dote aujourd'hui de nouveaux moyens pour amplifier sa dynamique, avec un objectif clair : répondre à l'évolution des enjeux rencontrés au quotidien par ses clients et confrères.

**13,6** millions d'euros de chiffre d'affaires en 2018  
**35** associés dans **23** villes  
**180** personnes  
**30 000** avocats accompagnés depuis sa création en 2012



## « Conjuguer proximité et excellence »

En huit ans d'existence, Lexavoué est parvenu, grâce à la fibre entrepreneuriale de ses associés, à construire un positionnement fort et singulier. Son large maillage, conjugué à l'expertise en procédure d'appel des associés fondateurs, a permis au cabinet de devenir un acteur de référence sur le marché du droit. L'actualité législative vient en outre renforcer la pertinence de ce modèle. En effet, avec la réforme de la procédure civile induite par la création des tribunaux judiciaires et leur spécialisation au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le besoin de recourir à un interlocuteur local de confiance devient d'autant plus prégnant, et ce, dès la première instance.

Et pour garantir le haut niveau de qualité de son accompagnement sur l'ensemble du territoire, Lexavoué mise sur l'excellence. « Nous avons créé une marque employeur capable d'attirer les talents et de leur proposer un projet professionnel et entrepreneurial fort. Cela nous permet aujourd'hui de recruter des profils à haut potentiel », explique Emmanuelle Vajou, présidente de Lexavoué depuis juin 2018. Et les talents, Lexavoué les repère et les récompense également dans le monde universitaire, notamment grâce à son prix de thèse. « Sur les six lauréats que nous avons récompensés depuis 2015, deux ont déjà obtenu l'agrégation des universités », précise l'avocate. « Travailler de concert avec

le monde de l'enseignement supérieur et de la recherche stimule en outre notre réflexion et densifie la prestation intellectuelle que nous proposons à nos clients. » Le comité scientifique du cabinet s'attache d'ailleurs à livrer régulièrement des contributions de nature à faire progresser le droit processuel.

Lexavoué a également fait un premier pas vers l'international en nouant en octobre 2019 un partenariat stratégique avec l'étude d'avocats helvétique SwissLegal. Désormais mutuellement « cabinets référents », les deux groupes vont pouvoir offrir à leurs clients une offre « transfrontalière » unique.

## « Organiser la croissance pour pérenniser notre développement »

Ce positionnement singulier a permis au cabinet d'afficher une progression spectaculaire. Distingué à cinq reprises lors des Trophées du Droit depuis sa création, le cabinet a affiché un chiffre d'affaires de plus de 13 millions d'euros en 2018, et une croissance annuelle moyenne de 16 % ces trois dernières années. Toutefois, conscient des mutations à venir sur le marché du droit, Lexavoué souhaite prendre un temps d'avance pour pérenniser cette trajectoire.

C'est dans cette optique que Nicolas Mourot a été recruté au printemps 2019 au poste de directeur de la stratégie et du développement ; une fonction encore peu répandue au sein des cabinets d'avocats, du moins en France. « Nous ne voulions pas recruter un avocat ou un juriste. Notre idée était plutôt d'embaucher un professionnel de la stratégie d'entreprise sensible aux enjeux du monde du droit », explique Emmanuelle Vajou.

Diplômé de l'Essec et de Sciences Po Strasbourg, cet ancien consultant en stratégie au sein des cabinets Accenture et Simon-Kucher & Partners pilotait jusqu'alors le marketing stratégique de LexisNexis. « Au vu de son parcours académique et professionnel, nous sommes très fiers d'avoir convaincu Nicolas de nous rejoindre », se félicite Emmanuelle Vajou. Son arrivée marque une nouvelle étape dans la vie du groupe. « La profonde mutation du marché du droit implique, tout en conservant notre ADN d'avocat, de piloter notre cabinet comme une entreprise à part entière. Et Nicolas, avec sa culture business et ses méthodes issues du consulting, facilite et accélère ce changement de paradigme », explique la présidente. Dès son arrivée, le nouveau directeur a d'ailleurs entamé un tour de France des bureaux Lexavoué, lui permettant d'identifier un certain nombre de pistes d'optimisation de leurs performances.

Au mois de juillet, Nicolas a également organisé un séminaire « hors les murs » pour le comité de direction. « Ce "pas de côté" nous a permis de définir un plan stratégique à cinq ans, irrigué par des initiatives priorisées en fonction de leur impact », se félicite l'équipe de direction. Approuvé à l'unanimité par l'ensemble des associés au mois de septembre, ce plan a

eu un fort effet mobilisateur. « Nos associés se sont toujours impliqués fortement dans la vie du groupe », précise Emmanuelle Vajou. « Mais cette année, le travail mené grâce à Nicolas a créé incontestablement une nouvelle dynamique. »

## « L'innovation au cœur du projet d'entreprise »

« Les initiatives du plan stratégique de Lexavoué vont permettre d'apporter de nouvelles réponses aux enjeux rencontrés par nos clients actuels et futurs », affirme-t-elle. Si certains projets sont encore en cours de développement, d'autres en revanche sont déjà prêts à être lancés.

Le succès rencontré par le centre de formation Lexavoué, créé en 2016 et qui a déjà formé près de 700 avocats, place son développement au cœur du projet d'entreprise de Lexavoué. « Nous allons à la fois élargir la couverture territoriale de nos sessions, le spectre des matières couvertes, et le public visé ; nous proposerons également de nouveaux formats », explique Emmanuelle Vajou. En outre, Lexavoué souhaite renforcer son rôle « d'amortisseur de réformes » en proposant de plus en plus de sessions en lien direct avec l'actualité législative et réglementaire. C'est dans cet esprit qu'une formation sur la réforme de la procédure civile induite par la loi du 23 mars 2019 et ses décrets d'application est proposée. Afin de muscler son dispositif humain autour de son centre de formation, Lexavoué a fait appel à Soraya Amrani-Mekki. La professeure agrégée de droit privé, qui participait déjà à l'animation des formations Lexavoué, rejoint désormais son comité scientifique. Elle aura pour mission de structurer et coanimer l'ensemble des formations en droit des procédures proposées par Lexavoué à ses confrères, et ce, partout en France. « La complémentarité de l'expertise reconnue de tous de Soraya Amrani-Mekki et de l'approche pratique de nos avocats va nous permettre de proposer un contenu d'excellence et toujours d'actualité aux futurs participants », se félicite Emmanuelle Vajou. En 2020, Lexavoué Formation proposera également des formations dédiées au personnel des cabinets d'avocats, ainsi qu'un contenu e-learning entièrement renouvelé.

Lexavoué en est en outre convaincu : l'innovation au service du droit passe



**Emmanuelle Vajou,**  
**managing partner de Lexavoué**  
**depuis juin 2018.**



**Nicolas Mourot,**  
**directeur de la stratégie**  
**et du développement,**  
**depuis le printemps 2019.**

et par la technologie. Déjà fortement digitalisé grâce à l'acquisition d'outils de productivité efficaces, le cabinet ne souhaite pas en rester là. Après une première phase d'échange avec de nombreux acteurs de la legaltech, Lexavoué est aujourd'hui prêt à passer à la prochaine étape : s'investir au cœur de cet écosystème et ainsi participer à la transformation profonde de la pratique du droit dans l'intérêt de la justice et du justiciable. Un pari de plus pour Lexavoué.